Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20190416-280319-4-DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 28 mars 2019

PUBLIF LF: 16 avril 2019

Délibération n°280319-4 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le dix-neuf mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

#### **SEANCE DU 28 MARS 2019**

### **PRESENTS**

LE PECQ Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

### **ABSENTS EXCUSES**

LE PECQ Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE PORT-MARLY** Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

**Communes non représentées**: NEANT

#### Assistaient à la séance :

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château de MONTE CRISTO

Nombre de communes		15000		3
QUORUM				4
<u>Déléqués présents</u>				5
Déléqués comptant pour le ve	ote			5

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20190416-280319-4-DE Date de télétransmission : 16/04/2019

Date de réception préfecture : 16/04/2019

# **OBJET: PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2019**

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Président

VU l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le statut du Syndicat Intercommunal,

CONSIDERANT la proposition de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## LE COMITE,

**DECIDE** de financer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte Cristo, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 12/04/19 Transmis en préfecture et affiché le 16/04/19

**Pour Extrait Conforme** 

Jean-François PERRAULT Président du Syndicat Intercommunal

- Additional of the second

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20190416-280319-4-DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo

## PARTICIPATIONS AUX CHARGES INTERCOMMUNALES - EXERCICE 2019

## Annexe à la délibération n°280319-4

COMMUNES	Population 2016 entrant en vigueur le 1er janvier 2019	PARTICIPATION 2019	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY-LE- ROI	16 661	133 344,00	52 884,23	80 459,77
LE PECQ	16 272	130 230,00	0,00	130 230,00
PORT-MARLY	5 551	44 426,00	36 429,32	7 996,68
SYNDICAT	38 484	308 000,00	89 313,55	218 686,45